JOURNAL OFFICIEL

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS

NIGER { 1 an - 6 mois -

25.000 FCFA 12.500 FCFA

ETRANGER { 1 an - 6 mois -

38.000 FCFA 19.000 FCFA

VENTE AU NUMERO

Année courante Année antérieure

NIGER 1.000 FCFA ETRANGER 1.500 FCFA

1.500 FCFA 2.000 FCFA

MODALITES DE PAIEMENT

Les abonnements ou réabonnements et les annonces sont payables d'avance.

Tout règlement s'effectue exclusivement par mandat postal ou chèque bancaire.

Pour tout règlement en espèces, une quittance sera fournie. Exigez votre quittance.

INSERTION

Trois mille (3.000) francs CFA la ligne. Un minimum de perception de 30.000 FCFA. par annonce sera appliqué pour les insertions. Adresser les correspondances, textes à insérer, demandes de renseignements à :

> JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU NIGER B.P. 116 NIAMEY

Téléphone : 20.72.39.30 / 20.72.20.59 20.20.32.55

SPECIAL N° 32

Cette édition spéciale comprend Trois (3) cahiers Premier cahier

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOI

Premier cahier

Exposé des motifs du projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2013	1976
Loi n° 2012-64 du 20 décembre 2012, portant Loi de finances pour l'année budgétaire 2013	1983
Annexe I: Détail prévisions des recettes LF 2013 (en francs CFA)	1983
Titre 0: Recettes du budget de l'Etat	1983
Annexe II : Détail dépenses de l'Etat LF2013 (en francs CFA)	2002
→ Titre 1 : Amortissements des charges de la dette publique et dépenses en atténuation des recettes des gestions antérieures	2005
◆ Titre 2 : Dépenses de personnel	2007
Deuxième cahier	

Troisième cahier

◆ Titre 4: Subvention et autres transferts courants	2332
• Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat	2366
Annexe III :	2478
♦ Tableau n° 01 : Synthèse des prévisions des dépenses par titre toutes sections LFR3_2012-LF2013	
(en francs CFA)	2478
♦ Tableau n° 02 : Liste unifiée des dépenses de lutte contre la pauvrété LF2013 (en francs CFA)	2484
Annexe IV : Comptes spéciaux du trésor LF2013 (en milliers francs CFA)	2529
• Titre 7 : Détail des recettes	2529
Titre 7 : Détail des dépenses	2530
Annexe V : Stratégie d'endettement public au titre de l'année 2013 et stratégie à moyen terme	2535

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement 2015